Louvain-la-Neuve
ASSOCIATION DES HABITANTS

PV CA
Association des Habitants de LLN
15/12/2025 – 18h

Présent.e.s:	Soraya, Philippe L, Olivier, Baudouin, Jean-Luc
Ordre du jour	• Maisons transformées en kots • Courrier de F. Delannay • Projet des Ciseaux • Dossier Biomasse • Crowfunding • Augmentation des chèques-repas en 2026 • Eco-chèques fin d'année • Centre sportif du Biéreau • Pentapartite • Journal citoyen • NONAF • Partenariat Securex • APE : évolution des critères

Maisons transformées en kots – nuisances et cadre réglementaire

Plusieurs situations de maisons unifamiliales transformées en kots génèrent d'importantes nuisances pour les voisins (bruit, stationnement, occupation de l'espace public).

- Des citoyens ont attiré l'attention du CA sur ce problème.
- Difficulté majeure : identifier qui habite réellement dans les maisons, ce qui complique le contrôle.
- Rappel du cadre existant :
  - Un permis de colocation est requis, sauf exceptions :
    1. le bailleur y a sa résidence principale, avec un maximum de 4 personnes ;
    2. logements occupés par moins de 5 personnes.

Le CA constate le manque de leviers clairs à ce stade et estime nécessaire de mieux documenter les possibilités d'action.

Courrier de F. Delannay

Un courrier de F. Delannay a été reçu.
Un accusé de réception a été envoyé.

Projet des Ciseaux – opportunité d'un recours au Conseil d'État

Malgré le mandat mitigé issu de la dernière AG, le CA s'interroge sur la pertinence pour l'AH d'introduire un recours au Conseil d'État, alors que la Commune a déjà décidé de s'y pourvoir.
Éléments discutés :

- La pression informationnelle et politique a déjà été exercée (courriers, interpellations au Conseil communal).
- Deux questions majeures se posent :
    1. Les moyens financiers : un recours représente un coût estimé à ± 5.000 €, à préfinancer, même si un crowdfunding pourrait intervenir a posteriori.
    2. L'opportunité stratégique, étant donné l'initiative communale déjà en cours.

[DÉCISION] :
Plutôt que d'introduire un recours distinct, le CA propose que le groupe URBA transmette ses analyses et conclusions à la Commune, afin de renforcer son dossier et ses arguments devant le Conseil d'État.

Dossier Biomasse – particules ultra-fines

Le CA s'interroge sur l'opportunité d'exiger du Ministre l'ajout de conditions d'exploitation spécifiques concernant les particules ultra-fines, si un danger sanitaire avéré est démontré.

- En cas de recours :
    - priorité à un recours en annulation,
    - avec la possibilité d'une procédure en urgence

Crowdfunding – fonds extraordinaire

Discussion sur la possibilité de lancer un crowdfunding destiné à constituer un fonds extraordinaire, notamment pour d'éventuelles actions en justice.
Piste à approfondir, possiblement lors de la prochaine AG ordinaire (sondage ou point à l'ordre du jour).

Augmentation des chèques-repas en 2026

Augmentation de la valeur des chèques-repas de 8 € à 10 € à partir de 2026 pour les employées.
[DÉCISION] : Décision approuvée.

Éco-chèques – fin d'année pour les employées

La situation budgétaire à jour montre que l'enveloppe salariale prévue n'aura pas totalement été utilisée pour 2024. Proposition : Octroi de 250 € d'éco-chèques par personne aux employées en fin d'année. Ce geste ne videra pas l'enveloppe mais est un geste apprécié et bienvenu par les employées.
[DÉCISION] : Décision approuvée.

Centre sportif du Biéreau – Hockey

Point évoqué.
À approfondir ultérieurement.

Pentapartite – organisation

Le point est évoqué brièvement.
L'organisation sera travaillée ultérieurement.

Journal citoyen

Retour de Kristina suite à une réunion avec Redline.
Orientations principales :

- Tirage envisagé :
  - 6.000 exemplaires jugés trop ambitieux pour le lancement ;
  - accord pour 2.000 à 3.000 exemplaires la première année.
- Calendrier :
  - un numéro en janvier semble difficile ;
  - objectif réaliste : mi-mars ;
  - 4 numéros prévus en 2026.
- Publicité :
  - nécessité d'établir une grille tarifaire ;
  - si Redline gère la régie : commission de 30 % ;
  - Kristina envisage d'assurer elle-même la régie, en ciblant des commerces cohérents avec les valeurs de l'AH.
- Graphisme et mise en page : Kristina.
- Distribution : réflexion en cours sur des points de dépôt.

Identité éditoriale :

- Trois blocs narratifs proposés : ouvrir – comprendre – relier → très bien accueillis.
- Titre :
  - importance d'un titre pris au sérieux immédiatement ;
  - volonté d'un format plus journal que magazine.

NONAF

Le projet avance bien, mais deux familles accueillantes manquent encore.
Un drink de rencontre est prévu la semaine suivante.
Possibilité d'un reportage avec TV Com évoquée.

Partenariat Securex

Le document de partenariat a été finalisé par les employées.
À envoyer à Aline et à Securex.

APE – modification des critères d'éligibilité

Information importante à partir du 1er janvier 2026 :

- Les personnes engagées sous statut APE devront avoir été inscrites comme demandeurs d'emploi au Forem depuis au moins 4 mois (au lieu d'1 jour actuellement).
- Les personnes déjà entrées dans le dispositif au plus tard le 31 décembre 2025 ne sont pas concernées.

Le CA prend acte de cette évolution réglementaire.